

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à 19 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : MM RIBOULET. MARCHAIS. Mme DAMANGE. MM LOISEAU. BRAULT. WATTELLE. BANNIER. Mmes JUIN. GONNEAU. FAYOL. ROBIN.

**ETAIENT ABSENTS** : Mmes MAZZONI. DUGUE. M. BROSSARD excusé

- M. Pierre BROSSARD a donné pouvoir à Mme Patricia BRAULT

=====  
*Date de la convocation* : 20 mars 2017

*Secrétaire de séance* : Madame Hélène ROBIN

**ORDRE DU JOUR** :

- **Vote du compte de gestion 2016**
- **Vote du compte administratif 2016 :**
- . **Affectation des résultats 2016**
- **Vote du budget primitif 2017**
- **Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2017**
- **Vote des subventions communales**
- **Acquisition ordinateurs et tablettes – Ecole Rose Grison**
- **Remplacement mobiliers salle du conseil municipal-salle des mariages**
- **Effacement de réseaux : rue de la Chocolaterie – Marché : groupement de commandes : commune d'ABILLY-SIEIL et SMAEP**
- **Fourniture et mise en place d'un accès Wifi pour le camping**
- **Travaux camping : réalisation d'une aire de vidange pour les camping-cars**
- **Remplacement des copieurs au secrétariat**
- **Questions diverses :**
- . **Elections présidentielles : tenue du bureau de vote**
- . **Ad'ap – salle des fêtes : présentation des solutions**
- . **Communauté de communes : LOCHES SUD TOURAINE : modification des compétences communautaires.**

***Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 21 février 2017***

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL –  
Délib. n°24-01/03/17**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016 définit comme suit :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- DEPENSES	804 482.63 €
- RECETTES	998 797.96 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement de la section d'investissement

- <b>EXCEDENT</b>	<b>28 212.26 €</b>
-------------------	--------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES	276 668.20 €
------------	--------------

***Dont restes à réaliser – dépenses*** **231 062.09 €**

- RECETTES	202 123.55 €
------------	--------------

***Dont restes à réaliser – recettes*** **12 500.00 €**

- **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – Délib. n°25-02/03/17**

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, il a procédé à l'élection du Président de séance :

- **Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, 1<sup>er</sup> Adjoint est élu à l'unanimité président de séance pour la présentation et le vote du compte administratif 2016.**

Il présente le compte administratif 2016, qui s'établit comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- DEPENSES	804 482.63 €
- RECETTES	998 797.96 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement de la section d'investissement

- <b>EXCEDENT</b>	<b>28 212.26 €</b>
-------------------	--------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES	276 668.20 €
<b>Dont restes à réaliser – dépenses</b>	<b>231 062.09 €</b>
- RECETTES	202 123.55 €
<b>Dont restes à réaliser – recettes</b>	<b>12 500.00 €</b>

Madame Patricia BRAULT, Maire, se retire de la salle de réunions, afin de procéder au vote du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve le compte administratif 2016**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – BUDGET COMMUNAL –****Délib. n°26-03/03/17**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Patricia BRAULT, Maire.

Après avoir entendu, le compte administratif 2016, ce jour

Considérant

Constatant que le compte administratif présenté, après reprise de l'exercice antérieur

- un excédent cumulé de fonctionnement de.....	361 162.92 €
- un déficit cumulé d'investissement de.....	114 388.57 €

En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

- au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (soit à hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, soit à hauteur du virement prévu si

Celui-ci est supérieur au déficit..... 332 950.66 €

Solde disponible

Affectation complémentaire au 1068

Affectation en cas d'excédent reporté de fonctionnement (002)..... 28 212.26 €

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES POUR 2017 –****Délib. n°27-04/03/17**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti et Taxe Foncière non Bâti, elle propose, de ne pas augmenter ces taux, à savoir

Intitulé	Taux
- Taxe d'habitation	13.50
- Taxe foncière bâti	19.02
- Taxe foncière non bâti	47.36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de maintenir les taux ci-dessus pour l'année 2017**

**OBJET : BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – Délib. n°28-05/03/17**

Madame le Maire présente le budget primitif 2017, qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- DEPENSES.....	880 493.26 €
- RECETTES.....	880 493.26 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES .....	581 450.66 €
- RECETTES.....	581 450.66 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif 2017**

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES – Délib. n°29-06/03/17**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de fixer le montant des subventions comme suit :**

INTITULE	MONTANT
Amicale des Sapeurs Pompiers	1000
Ass. Ping-Pong	1000
CFA - Saint Pierre des Corps - 1 X 15 €	15
APE - Classe Découverte 22 X 68 €	1496
Club des Jeunes d'Hier	200
Comice Agricole	150
Comité des Fêtes	1100
Paralysés de France	15
Patrimoine Vivant en Claise Tourangelle	1100
Souvenir Français	150
Sté de Pêche l'Ablette	150
Ass. Vétérans Foot Abilly	200
Tir à l'arc - ABILLY	450
Squat Production	200
<b>TOTAL</b>	<b>7226</b>

**OBJET : ACQUISITION ORDINATEURS ET TABLETTES – ECOLE ROSE GRISON –  
Délib. n°30-07/03/17**

Madame le Maire indique la demande des enseignantes de l'Ecole qui souhaiteraient obtenir 2 ordinateurs et 2 tablettes notamment pour la classe maternelle.

Elle donne lecture d'un devis établi par la Sté 2Cbi de JOUE LES TOURS qui s'élève à 2 323.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur la proposition de la Sté 2Cbi pour un montant de 2323.00 € H.T.**
- **précise que le financement est prévu au BP 2017**

**OBJET : REMPLACEMENT MOBILIERS SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL-SALLE DES MARIAGES  
– Délib. n°31-08/03/17**

Madame le Maire rappelle le projet de changement de mobiliers dans la salle du conseil-salle des mariages, elle précise que deux sociétés ont été contactées, elle donne lecture des propositions reçues :

- Sté YVES OLLIVIER – NOTRE DAME D'OE	5 433.05 € H.T.
- Sté PLANET OFFICE – SAINT AVERTIN	5 027.47 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de retenir la proposition de la Sté YVES OLIVIER pour un montant de 5 433.05 € H.T. considérant que le mobilier proposé est de meilleure qualité et correspond mieux aux critères demandés**

**OBJET : EFFACEMENT DE RESEAUX : RUE DE LA CHOCOLATERIE – MARCHÉ : GROUPEMENT DE COMMANDES : COMMUNE D'ABILLY – SIEIL et SMAEP – Délib. n°32-09/03/17**

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET rappelle les travaux d'effacement de réseaux prévus rue de la Chocolaterie et le marché de commandes passé entre la commune d'ABILLY, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire et le SMAEP de la Source de la Crosse.

Il précise qu'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour ces travaux.

Il donne un compte-rendu des réunions qui se sont déroulées pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

Les résultats s'établissent comme suit :

ENTREPRISES	MONTANT H.T.
Ent. INEO	<b>27763.50 €</b>
SAS SPIE	<b>42166.71 €</b>
SARL HENOT TP	<b>43100.00 €</b>
SARL SJS TP	<b>37045.20 €</b>
STE DAGUET TP	<b>88191.30 €</b>
SAS VERNAT TP	<b>32635.25 €</b>

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE « Les Grouais de Rigny » à DESCARTES (Indre et Loire) pour un montant de 27 763.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte l'offre de l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE pour le montant cité ci-dessus**
- **charge Mme le Maire de signer le marché correspondant.**

**OBJET : FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UN ACCES WIFI POUR LE CAMPING -  
Délib. n°33-10/03/17**

Monsieur Bernard MARCHAIS rappelle l'ensemble des travaux en cours au camping, il précise qu'un accès WIFI est de plus en plus demandé par les campeurs.  
Madame le Maire donne lecture d'un devis établi par la Sté 2CBI pour la fourniture et la mise en place d'un accès WIFI qui s'élève à 1 155.00 € H.T.  
Néanmoins, il est précisé qu'il convient de voir avec ORANGE comment la connexion peut être établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **donne son accord sur ces travaux pour un montant de 1155.00 € H.T. à condition que l'accès WIFI soit confirmé par ORANGE**

**OBJET : TRAVAUX CAMPING : REALISATION D'UNE AIRE DE VIDANGE POUR LES CAMPING-CARS - Délib. n°34-11/03/17**

Monsieur Bernard MARCHAIS, adjoint, rappelle qu'il a été décidé de créer une aire réservée aux camping-cars sur le camping.  
Il convient donc de réaliser une aire de vidange pour ceux-ci ;  
Il donne lecture d'un devis pour la SARL BOUFFETEAU & FILS de DESCARTES qui s'élève à 3410.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur cette proposition**
- **rappelle que le financement des travaux du camping est prévu au BP 2017**

**OBJET : REMPLACEMENT DES COPIEURS AU SECRETARIAT – Délib. n°35-12/03/17**

Madame le Maire rappelle les contrats de location des deux photocopieurs du secrétariat fournis par la Sté TOSHIBA, elle précise qu'elle a rencontré le commercial de la Sté qui lui a proposé de remplacer les deux photocopieurs du secrétariat par du matériel plus performant avec de nouveaux contrats de location qui permettraient de faire une économie d'environ 300.00 € par trimestre sur la location et le coût d'impression des copies.

Elle indique également que les photocopieurs actuels du secrétariat remplaceront les deux copieurs de l'Ecole qui sont plus anciens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord pour le remplacement des deux copieurs au secrétariat**
- **charge Mme le Maire de signer les nouveaux contrats de location**

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES – Dossier n°13**✓ **Elections présidentielles : tenue du bureau de vote :****23 avril 2017**

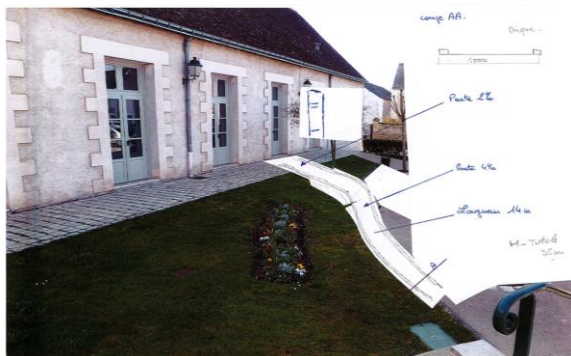
HORAIRES	
08 H 00 – 10 H 15	Mmes BRAULT. DAMANGE. M. BANNIER
10 H 15 – 12 H 30	MM RIBOULET. MARCHAIS. WATTELLE
12 H 30 – 14 H 45	Mmes JUIN. FAYOL. ROBIN. DUGUE
14 H 45 – 17 H 00	Mme GONNEAU. MM LOISEAU. BRAULT S.
17 H 00 – 19 H 00	MM LOISEAU. BROSSARD. Mme MAZZONI

**7 mai 2017**

HORAIRES	
08 H 00 – 10 H 15	Mmes BRAULT. MM BRAULT S. BANNIER
10 H 15 – 12 H 30	Mme DAMANGE. MM RIBOULET. WATTELLE
12 H 30 – 14 H 45	Mmes JUIN. FAYOL. ROBIN.
14 H 45 – 17 H 00	Mmes GONNEAU. MAZZONI. M. BROSSARD
17 H 00 – 19 H 00	Mmes BRAULT. DUGUE. ROBIN

✓ **Travaux d'accessibilité à la Salle des Fêtes : Ad'AP**

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET rappelle les travaux d'accessibilité à réaliser à la salle des fêtes, il présente les deux possibilités qui permettent de rendre accessible la salle des fêtes.

**SOLUTION N°1****SOLUTION N°2**

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir la solution n°2

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET précise que ces deux propositions ont été également transmises à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis.

✓ **COMMUNAUTE DE COMMUNES : LOCHES SUD TOURAINE : modification des compétences communautaires – Délib. n°36-13/03/17**

Le Maire expose que, par délibération du 2 mars 2017, le conseil communautaire a modifié les compétences communautaires, conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour permettre à Loches Sud Touraine d'adhérer à des syndicats

mixtes dans les domaines relevant de ses compétences par simple délibération du conseil communautaire, sans être subordonné à l'accord des conseils municipaux des 68 communes membres de l'EPCI.

Le Maire précise que les conseils municipaux sont maintenant appelés à se prononcer à la majorité qualifiée et dans un délai de trois mois sur cette modification des compétences en application de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les compétences communautaires définies par l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016

Vu l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 mars 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

→ **par 12 voix POUR et une abstention**

✓ **DECIDE d'ajouter dans les compétences communautaires le paragraphe suivant :**

***Adhésion et retrait des syndicats mixtes dans les champs de compétence de la communauté de communes par délibération du conseil communautaire.***

✓ **Tour de table :**

**Michèle GONNEAU** : signale des trous sur le bas-côté de la route de « La Villeplate » et du Chemin de Chizay

**Bernard MARCHAIS** : indique le prochain spectacle de la commission culturelle le 12 mai à la salle des Fêtes « Alzée » et demande aux membres du conseil municipal de participer à la distribution des affiches et des flyers.

#### récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- Approbation du compte de gestion 2016	Délib. n°24-01/03/17
- Approbation du compte administratif 2016	Délib. n°25-02/03/17
- Affectation des résultats 2016 – budget communal	Délib. n°26-03/03/17
- vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2017	Délib. n°27-04/03/17
- Vote budget primitif 2017 – budget communal	Délib. n°28-05/03/17
- Vote des subventions communales	Délib. n°29-06/03/17
- Acquisition ordinateurs et tablettes – Ecole Rose Grison	Délib. n°30-07/03/17
- Remplacement mobiliers salle du conseil municipal-salle des mariages	Délib. n°31-08/03/17
- Effacement de réseaux rue de la Chocolaterie –Marché groupement de commandes : commune d'ABILLY – SIEIL et SMAEP	Délib. n°32-09/03/17
- Fourniture et mise en place d'un accès WIFI pour le camping	Délib. n°33-10/03/17
- Travaux camping : réalisation d'une aire de vidange pour les camping-cars	Délib. n°34-11/03/17
- Remplacement des copieurs au secrétariat	Délib. n°35-12/03/17
- Questions diverses : → tenue du bureau de vote → travaux d'accessibilité à la salle des fêtes : Ad'AP → communauté de communes : Loches Sud Touraine : modification des compétences communautaires	Délib. n°36-13/03/17



BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I.	BROSSARD P. P*
LOISEAU T.	WATTELLE J.	MAZZONI M. A*	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S.	JUIN S.	BANNIER A.	ROBIN H.	DUGUÉ L. A*

P\* pouvoir

A\* absent